pour fêter la rencontre de deux camarades, et le petit Alphonse laisse son frère pour jouer avec ses petits camarades.

Les bambins grimpèrent sur les remparts ; bientôt arriva le train 4510, se dirigeant vers la porte des Postes.

Dans l'ardeur du jeu, Alphonse Décourt glisse et vint choir sur la voie au moment où passait le onzième wagon.

La garde fut renversée et broyée par les roues autres wagons qui complétaient le convoi.

Un habitant du boulevard, M. Tison, qui, de loin, avait vu l'accident, vint au secours, mais ses appels ne furent pas entendus. Le chauffeur et le mécanicien ne s'étaient aperçus de rien.

Aidé de plusieurs personnes, M. Tison ramena le cadavre du pauvre gamin qui était dans un état épouvantable : la tête était broyée et la mort avait dû être instantanée.

M. le docteur Douvrin, survint des premiers et ne put que constater le décès.

Le commissaire du quartier fit les constatations d'usage et comme l'identité n'avait pu être établie, fit conduire le corps à la morgue.

Ce n'est que plusieurs heures après que le père vint reconnaître son malheureux enfant.

On juge de sa douleur.

De la prison militaire à la prison civile

Jeudi matin, sonnait l'heure de la libération pour un insoumis Joseph Walbrecq, 46 ans, demeurant à Fournies, qui venait de purger à la Citadelle un mois de prison octroyé par le conseil de guerre de Lille.

Walbrecq, joyeux, s'était déjà promis, sans doute, bien du plaisir, quand, subitement, à la porte de la prison, il rencontra deux gendarmes, qui lui exhibèrent un mandat d'amener de M. Houzir, juge d'instruction.

Le libéré eut beau protester, il fut conduit au Palais de Justice où, on lui fit savoir qu'il était recherché par le parquet de Charleroi pour un vol de vêtements commis en novembre dernier, à Baillevre, commune de Sivray, alors qu'il y travaillait comme domestique de ferme.

Walbrecq se borna à protester de son innocence ; ses dénégations ne furent pas jugées suffisantes et il fut écroué. Comme il est français, c'est M. Houzir, qui continuera l'instruction de l'affaire.

Frappée à coups de ciseaux

Jeudi, vers une heure, un homme d'une cinquantaine d'années, correctement vêtu, se présentait au poste central de police, et demandait le commissaire central.

Le sous-brigadier de service réclamant le motif, reçut cette réponse : « Je viens de tuer une femme, rue des Guinguettes ».

Aussitôt on téléphona au poste du quartier et l'on apprit qu'effectivement un drame avait eu lieu à Saint-Maurice.

Voici ce qui s'était passé :

Il y a environ six ans, un comptable, Emile Simon, 50 ans, faisait connaissance, à Bruxelles, d'une hôtelière, Mme veuve Rollin, 52 ans.

Ils vinrent habiter Lille, pour tenir, rue des Guinguettes, 55, l'estaminet « A l'arrêt des tramways ».

Simon travaille comme voyageur de commerce chez un négociant de la rue de l'Hôpital-Militaire. Il y a quelques jours il partit sa place ; ce fut une cause de discussion entre Simon et la veuve Rollin, et le voyageur partit habiter 31, place des Reignaux, tandis que la femme s'est allait demeurer rue des Guinguettes, 28.

Le premier janvier, Simon écrivit une lettre pour demander une réconciliation qui devait mettre une soirée à la [illegible] ne répondit pas.

Jeudi, vers midi, Simon arrivait rue des Guinguettes où il rencontre la veuve Rollin, et une de ses nièces, Mlle Robart, qui demeure maintenant avec elle.

On ne s'accorda pas à propos de la cessation de l'estaminet ; Simon se prétendant lésé. Bref, le voyageur de commerce devint subitement furieux et s'emparant d'une paire de ciseaux qui traînaient sur la table, en porta plusieurs coups à la femme.

Puis il s'enfuit. Il se rendit à son logement et de là au commissariat central.

Cependant Mlle Robart soignait sa tante qui perdait du sang en abondance. Le docteur Christiaens constata que la blessée portait trois blessures à la face, et une au dos de la main gauche.

L'enfant n'est grave.

PRINCESSE MAKOKO *Parfum nouveau* Victor VAISSIER

ROUBAIX

Au jour le jour

La question des étrennes chez les bouchers occupe et passionne de plus en plus le public roubaisien.

C'est une véritable révolution chez les ménagères... et chez les servantes.

Une sourde colère gronde et les plus noirs projets sont nourris contre ces commerçants qui ont décidé de rompre avec la vieille coutume.

Les bouchers disent que l'obligation de donner des étrennes à leur clientèle constitue pour eux une insupportable tyrannie ; que l'augmentation qu'ils subissent sur le prix des viandes ne leur permet plus les largesses d'antan.

Les ménagères répondent que ces raisons ne sont pas sérieuses.

Les bouchers, disent-elles, n'ont qu'un but : augmenter encore leurs énormes bénéfices, car ce ne sont pas eux, mais les clients, qui supportent les augmentations de prix ; la viande, d'ailleurs, a rarement le poids déclaré après les rapides pesées; et si, enfin, des commerçants ont à se plaindre, ce ne sont précisément pas les bouchers.

Et les menaces les plus terribles sont proférées à l'adresse de ces derniers.

D'aucuns déclarent que, s'ils n'ont plus leurs étrennes, ils ne mangeront plus de viande et se mettront au régime végétarien. D'autres demandent qu'on fasse comme à Halluin, qu'on ne mange plus, pendant un moment, que de la volaille et du lapin.

Une troisième catégorie propose de ne plus avoir sa boucherie fixe, de façon à ennuyer les bouchers, qui ignoreront ainsi la quantité de marchandises qu'ils doivent se procurer pour le lendemain. Certains voudraient qu'on surveille de près les pesées de viande ; les bouchers, affirment-ils, perdraient, chaque année, à ce système, autre chose que le prix de leurs modiques étrennes.

D'autres enfin, dont la menace semble plus sérieuse, préconisent la formation de coopératives de boucherie.

Que résultera-t-il de tout cect ?

Les bouchers de Roubaix imiteront-ils ceux de quelques localités voisines et finiront-ils par céder sous cette avalanche de protestations ? Reviendront-ils aux traditionnelles étrennes ?

Ils n'y semblent pas disposés.

Ont-ils raison ? Ont-ils tort ? Je ne me chargerai pas de répondre à cette question, me souciant *fort peu de voir se retourner* contre moi la colère des uns ou des autres; et je garderai mon opinion pour moi.

Mais je me demande si cette question des étrennes ne va pas avoir ce résultat inattendu de donner naissance, dans notre ville, à des coopératives de boucherie, comme quelques-uns en ont sérieusement émis l'idée ?

Ma foi, si cela arrive, ce n'est pas moi qui en souffrirai, et si même, un jour, je me trouve une escarcelle assez bien garnie pour devenir coopérateur, peut-être y rencontrerai-je mon profit.

Quoi qu'il en soit, la décision des bouchers a provoqué un mouvement qui tend à gagner les autres catégories de commerçants. Les boulangers et les épiciers commencent à trouver, à leur tour, que les étrennes sont pour eux une lourde charge, en raison, disent-ils, du peu de profit qu'ils retirent de leur vente.

Peut-être la réclamation des épiciers est-elle un peu plus fondée.

Le plus clair de cette affaire c'est que, petit à petit, toutes les traditions disparaissent.

JEAN DE L'ERMITAGE.

Aux Electeurs

INSCRIPTIONS ELECTORALES EN 1908

La Fédération Républicaine Anti-Collectiviste informe les électeurs Roubaisiens qui ne pourraient se rendre eux-mêmes à la mairie, qu'elle se charge de procéder à leur inscription comme électeurs. Ils n'auront qu'à se présenter au siège, 6, rue des Lignes, munis des pièces prouvant leur qualité d'électeurs.

Ces inscriptions seront closes le 4 février, à minuit.

Conférences des Familles. — Les abonnés aux Conférences du jeudi se félicitaient à l'avance d'entendre, à Roubaix, M. l'abbé Merlant, l'apôtre dévoué du Calaisis, le poète délicat dont la *Pleine* (sa dernière œuvre) vient d'obtenir la première récompense au concours des Rosati, le puissant dramaturge, dont la tragédie Gilles de Bretagne a été applaudie à Cambrai et, tout récemment, à Tourcoing.

L'attente générale n'a pas été trompée. M. l'abbé Merlant s'est montré causeur fin, délicat, érudit, spirituel. Il s'est montré ce qui est mieux, un apologiste ardent qui sait faire partager son enthousiasme à son auditoire. Certes le sujet qu'il avait choisi était ardu à traiter. Montrer à l'aide de projections les *Champions des Droits de l'Eglise*, aux prises avec l'oppression des pouvoirs pouvait sembler à plus d'un, un tour de force susceptible de réserver une déception à l'auditoire.

C'est le contraire qui a eu lieu. M. l'abbé Merlant appuie sa thèse sur ce principe enseigné par le Divin Maître « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ». L'application en semblerait simple et facile. L'Etat a ses droits, l'Eglise a les siens que l'Etat doit respecter. Par malheur, l'Etat a souvent piétiné les Droits de l'Eglise. Nous assistons à cette lutte séculaire. Tour à tour se dressent devant nos yeux ces grands lutteurs : Saint Laurent qui réclame pour l'Eglise le droit de posséder au nom des pauvres; Sainte Athanase, qui revendique pour elle le droit d'enseigner ; Saint Thomas Becket qui résiste jusqu'au martyre aux empiètements du pouvoir temporel.

Arrive la Révolution française. Pour célébrer, le prêtre est obligé de se cacher comme dans les premiers siècles de l'Eglise. Après la Révolution vient l'Empire avec ses luttes contre la Papauté. Admirable et vivant est le récit que nous en fait l'orateur. L'Episode du *Comédiente !* prononcé par le faible vieillard qu'est Pie VII contre ce colosse maître de l'Europe qu'est Napoléon a quelque chose de poignant qui émotionne.

Bien significatif aussi l'Echec éprouvé par le puissant Bismarck, dont le Kulturkampf, repoussé du pied par le vaillant clergé allemand, s'écroule et entraîne le colosse dans sa ruine.

Félicitons M. l'abbé Delcroix qui, accompagné par M. l'abbé Delplace, a admirablement nuancé divers Noëls et fait à M. l'abbé Merlant la délicate surprise de lui chanter une de ses œuvres pleine de sentiment, intitulée : *La Blanche Eglise*.

De telles séances sont faites pour élever l'âme, fortifier les convictions. C'est la réflexion que chacun se faisait en partant, ou y ajoutait le vœu d'entendre à nouveau, bien vite, le causeur que tous ont si vivement et si justement applaudi, et que M. l'abbé Lemoine, directeur de l'Œuvre diocésaine des Conférences, a vivement félicité et remercié.

L'Union mutualiste des cantons de Roubaix se réunira en assemblée générale le dimanche 12 janvier, à 10 heures précises du matin, Café Foelix, 10, place de la Liberté.

L'ordre du jour comporte : 1. Nomination de deux membres délégués au Comité du fonds municipal de chômage ; 2. Formation des Commissions.

Sous un chariot. — Un domestique de M. Gustave Fourmanoit, cantonnier, quai de Gand, M. Georges Provoyeur, 26 ans, demeurant rue de la Guingnette, 109, passait rue de la Gare, allant livrer une pièce de vin chez un client.

Son cantion fut brusquement rejeté de côté en passant sur un rail et le domestique, qui était debout sur la véhicule, tomba et vint rouler sous une roue d'arrière. Il eut la jambe gauche écrasée. Transporté à la pharmacie Wibaux, il y reçut les premiers soins. M. le docteur Labbe, mandé pour l'examiner, n'a relevé que de profondes contusions dont la guérison nécessitera un repos d'une quinzaine de jours.

Pour les tertiaires. — Esprit du Tiers-Ordre, Vie de Saint François d'Assise, de Saint Antoine, de Sainte Elisabeth, de Sainte Rose de Viterbe. Almanachs franciscains. Etrennes séraphiques, à la LECTURE POPULAIRE, 24, Grande-Rue.

Le bras dans le métier. — M. Charles Fontaine, 27 ans, rue de Wasquehal, cité Delporte, 4, occupé chez MM. G. Brouwaeys et Cie, teinturiers-apprêteurs, rue de Mascara, a été sérieusement blessé tandis qu'il pliait des pièces de drap. Il a eu le poignet droit foulé ; le docteur a, en outre, relevé une luxation du médius. Un repos de plus de trois semaines a été prescrit à M. Fontaine.

Un éclat de fer dans l'œil. — Dans l'atelier de construction de MM. Brouwaeys et Grau, un forgeron, M. François Vandenhole, 50 ans, a été blessé à l'œil par un éclat de fer chaud. L'ouvrier, qui demeure rue François-Debade, à La Madeleine-lez-Lille, devra subir trois semaines de soins environ.

En nettoyant. — M. Frédéric Swiavoy, 36 ans, rue Jacquart, 4, attacheur aux Anciens Etablissements Cordonnier, rue Boucher-de-Perthes, était occupé à nettoyer une planche à un métier à filer. Un morceau de bois pénètre dans l'auriculaire droit ; cette blessure a déterminé un flegmon et l'ouvrier sera astreint à un chômage d'un mois.

Doigt coupé. — Un serrurier de la maison Théodore Lallemand, M. Théodore Fouille, 24 ans, demeurant rue de Toursoing, 149, à Croix, a été très profondément coupé au majeur droit par une pièce de fonte qui est tombée sur sa main. M. le docteur Vanlaer a donné des soins à l'ouvrier et a estimé que sa blessure nécessiterait au moins trois semaines de soins.

Gare les pieds. — Hier matin, un ouvrier mécanicien de la scierie mécanique de M. Dubois-Desrousseaux, a reçu sur le pied droit une lourde pile de bois. Il s'est luxé le pied.

Le blessé, M. Gabriel Beyl, en sera quitte pour un repos de un mois.

Les accidents du travail. — Isidore Prast, 14 ans, rue J.-B. Glorieux, 14, bâcleur chez MM. Motte et Blanchot : entorse de l'épaule gauche en tombant. 15 jours de repos.

— M. Auguste Derache, 32 ans, rue de Toufcoing, 50, à Wasquehal, tisserand chez M. J. Crayé : plaie infectée à la main gauche par suite d'un coup de navette. 12 jours.

— M. Louis Durieux, 34 ans, rue de la Vigne, cour Hugues 2, nettoyeur à la Compagnie des tramways de Roubaix-Tourcoing : est tombé sur le côté; traumatisme thoracique avec légère congestion du poumon. 10 jours.

— M. Emile Roert, 46 ans, rue St-Louis, à Lys, tisserand chez MM. Henry Terrynck et fils : a reçu un poids de bascule sur le pied droit. 15 jours.

— M. Edouard Roussel, 30 ans, rue du Pile, maisons Delannoy, déchargeur à la voirie municipale, entorse du poignet gauche en vidant une poubelle. 12 jours.

— M. Jérôme Spada, 40 ans, boulevard de Metz, cour Gondesenne, dégorgeur au Peignage de Beaurepaire : plaie contuse à la main droite en nettoyant son métier. 12 jours.

— M. Arthur Vandewyvère, 19 ans, rue de France, 9, aide-monteur chez M. Crépelle-Fontaine, constructeur : plaies à l'annulaire et au médius gauches en serrant un écrou. 12 jours.

Volé par son copain. — Amand Desmacker, dit « Soleil », rue des Longues-Haies, cour Roussel, avait mercredi, fait la forte bombe avec un ami. La nuit venue, il invita ce dernier à partager son gîte pour lui éviter une trotte peu en rapport avec son équilibre.

Les deux amis s'endormirent profondément. Mais quand, hier matin, Desmacker s'éveilla, il constata que son compagnon avait disparu dérobant à son généreux hôte une montre et différents autres objets. Desmacker a porté plainte à la police.

Il faut payer ses dettes. — Le 9 août dernier, un marchand de beurre, Constantin Loosveldt, 45 ans, rue d'Amsterdam, 19, était condamné à 4 mois de prison par la Cour d'Appel de Douai, pour falsification de sa marchandise.

En vertu d'un extrait de ce jugement, les agents de sûreté Doutreligne et Vanhuysse ont arrêté, hier matin, Constantin Loosveldt, au boulevard de Beaurepaire.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX

Audience du 9 janvier 1907

Une amende de 2 fr. et deux amendes de 1 fr. à Léontine Hoffeman, pour infraction aux règlements sur l'attelage des chiens. — 5 fr. à Gustave Spender, pour abandon de voiture. — Une amende de 1 fr. à Henri Delemarle, qui a laissé jouer de la musique dans son estaminet. — Même amende au même débitant pour avoir laissé danser chez lui. — 5 fr. à Henri Vanbille, pour cabaret ouvert après l'heure. — Même amende pour même contravention à Florimond Declercq, à Fernand Lenne et à Charles Lingier. — 5 fr. pour ivresse à Sophie Verbecq.

Adolphe Farvacque a fait une reconduite à un ouvrier qui travaillait chez M. Marcel Delattre. Il encourt 5 fr. d'amende. — Joseph Vandevelde et Emile Legrand ont injurié un autre ouvrier qui travaillait pendant une grève. 5 fr. d'amende.

Joseph Loore a omis de porter des logeurs sur son registre et a refusé de présenter le registre aux gendarmes. Deux amendes de 5 fr., ins de 5 fr.

Deux journées de travail à Léon Mussy pour escape à Fidéline Pellegrin.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

CHOCOLAT THOMAS 4 r. du Priez LILLE

du 9 janvier

Naissances. — Angèle Desfontaine, rue d'Etaing, cour Roussel, 1. — Mathilde Vangysel, rue Sainte-Thérèse, cour Florin, 83. — Alice Andrieu, rue de Lannoy, 64. — Bernadette Flon, rue Basse-Masure, 24. — Suzanne Droquet, rue de Valmy, 88. — Yvonne Deblauwé, rue Blanchemaille. — Madeleine Simoine, rue Blanchemaille. — Hyacinthe Lefetz, rue de la Tuilerie, 45.

Mariage. — Alfred Theuss, contremaître de préparation, et Marie Rapaille, sans profession.

Décès. — Marcel Mestdagh, 5 mois, rue Soult, cour Crommelinck, 1. — Emma Caulin, 35 ans, institutrice libre, rue Sébastopol, 35 bis. — Florine Biessebrouck, 6 mois, rue du Fort, 23. — Philomène Lefebvre, 65 ans, sans profession, rue Barbieux. — Jules Maertens, 8 mois, rue de la Rondelle, 19.

LIVRES POUR MARIAGES ET PREMIÈRES COMMUNIONS, Librairie G. DEMAN, 77, rue Esquermoise, 77, Lille.

WATTRELOS

Assistance médicale gratuite. — M. le docteur Bettremieux, de Roubaix, est maintenu pour 4 ans, à partir du 1er janvier 1908, médecin du Bureau d'Assistance de Wattrelos, en ce qui concerne uniquement le traitement des affections de la vue.

Accidents du travail. — Un garçon-brasseur de la brasserie de MM. Pollet-Joniville frères, à Roubaix, Chantry Gustave, rue de l'Union, a eu la main gauche comprimée, entre un mur et une rondelle de bière, qu'il enlevait chez M. Darde, cafetier, rue d'Audenaerde à Wattrelos. Contusion de la main gauche. 8 jours de repos. Docteur V. Leplat.

— Au tissage M. Leclercq-Dupire, fabricant à Wattrelos, rue de l'Industrie, une tisserande Marie Pollet, 28 ans, hameau de la Houssarde, en enlevant les débris d'une lampe électrique cassée, s'est blessée à la main droite. 8 jours de repos. Docteur V. Leplat.

La fraude. — MM. Morin Julien, Humbert Emile, préposés des douanes de la Brigade de Douai, ont arrêté Marchal Oscar, 28 ans, commerçant à Namur, qui était porteur de 154 boîtes d'allumettes, valeur de 67 fr. 10.

WATTRELOS. — du 9 janvier. — Naissances. — Irène Ryckelinck, rue du Dernier, 68.

Décès. — Henri Delgrange, 47 ans, rue Négrier. — Julienne Salembier, 48 ans, rue de l'Industrie.

CROIX

La victime du crime de dimanche soir, a passé une journée meilleure jeudi. Son état général s'est amélioré sensiblement mais tout danger n'est pas écarté.

Il a été enregistré, pendant le mois de décembre, au bureau de l'état-civil, 55 naissances, 9 mariages et 7 décès.

Les bouchers. — Le président de la corporation, M. Brisbout, affirme que le messager qui a présenté la viande à la vente avait agi sans ordres et que, par conséquent, il était étranger à cette défection.

— Dans la journée d'hier, deux bouchers, MM. Ovaert, rue de Lille et Lefebvre, rue Verte, ont été gratifiés d'une contravention pour avoir entré de la viande, dans leurs magasins, sans l'avoir au préalable, présentée à l'inspection des vétérinaires.

Accidents du travail. — Au peignage Holden et Cie, Alphonse Rys, 66 ans, graisseur, de Flers-Bretagne, a reçu des poussières dans l'œil droit. Une conjonctivite s'est déclarée. 15 jours de repos.

— Chez Seynave-Dubocage, un trappeur, Alphonse Masse, s'est brûlé à la face dorsale du pied gauche par des charbons incandescents. 10 jours de repos.

CROIX. — Naissance. — Louis Debuchy, rue des Ogiers, 229.

Décès. — Henri Meurisse, 59 ans, négociant en charbons, rue de la Gare, 77.

WASQUEHAL

Marinier mort en cours de route. — Le marinier Albert Veremme, âgé de 54 ans, conducteur de bateau avec sa mère, quittait hier matin Marquette pour se diriger vers Roubaix et rentrer au logis. Veremme était depuis longtemps en proie à une cruelle maladie. Rien pourtant ne faisait prévoir une fin si prochaine et si rapide.

Le marinier, arrivé avec son bateau à l'intersection des canaux de Croix et de Roubaix, se trouva soudain plus mal et expira en quelques secondes.

Mme Verron, de l'estaminet de la « Pasdeselle », qui la pensée d'avertir un prêtre de la paroisse, qui arriva bientôt, mais se trouva malheureusement en face d'un cadavre.

Mme Veremme, qui venait de perdre son septième fils, était en proie à la plus vive douleur.

WASQUEHAL. — Naissances. — du 9 janvier. — Robert Corbet, rue Michelet.

LYS-lez-LANNOY. — du 8 janvier. — Mijon Charles, 66 ans, peigneur de lin, rue de Lannoy.

TOURCOING

Jeunesse Catholique de Saint-Christophe. — A la réunion mensuelle du groupe de Jeunesse St-Christophe qui a eu lieu hier soir, M. l'abbé Reboux, aumônier du pensionnat de l'Immaculée-Conception, a fait une très remarquable conférence sur la Russie.

S'aidant de projections, il a conduit ses auditeurs à travers les steppes de Russie; il les a promenés le long des rues de St-Pétersbourg, de Moscou, de Kiew, d'Odessa, leur faisant admirer au passage les superbes monuments qui embellissent ces villes.

Son récit, émaillé d'intéressantes anecdotes, fut souvent entrecoupé par les applaudissements des jeunes gens.

Le président remercia M. Reboux au nom de l'assemblée et émit le souhait de le revoir de temps en temps.

Challenge Ad. Descourt. — Le Challenge Ad. Descourt qu'organise l'Association Amicale de St-Louis pour les équipes de seconde série des patronages de Roubaix-Tourcoing, promet d'obtenir beaucoup de succès.

Cinq sociétés sont représentées : Cercle Athlétique St-Eloi (1 équipe); Jeunesse Sportive Notre-Dame de Lourdes (1 équipe); Standart-Athlétic tourquennois (1 équipe); Football-Association du Sacré-Cœur (1 équipe); Association Amicale de St-Louis (2 équipes), soit 6 équipes.

Le Challenge se joue par matchs aller et retour. Les matchs aller commenceront le 12 janvier.

Remerciements aux pompiers. — M. Dubron, d'un des administrateurs-gérants du peignage de la Tossée, où le feu a sévi l'avant dernière nuit, a envoyé à M. le commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers, la lettre suivante :

« Nous nous faisons un devoir d'exprimer notre entière reconnaissance à la section accourue cette nuit pour combattre l'incendie qui a éclaté dans notre établissement et de la féliciter vivement de l'activité et du courage dont elle a donné une nouvelle preuve en cette circonstance.

En témoignage de notre satisfaction, nous avons l'honneur de vous faire remettre la somme de 150 francs pour être versée à la caisse du corps. — Veuillez agréer, etc. ».

Accident de voiture. — Mardi, vers 6 h. du soir, un essieu du camion de M. Joniville, meunier, boulevard de Strasbourg, s'est brisé rue Nationale. La rue, de ce fait, a été obstruée pendant une demi-heure et les gens ont dû pratiquer le transbordement.

Accidents du travail. — M. Charles Bachelet, 21 ans, manœuvre, rue Basse, 7, en manœuvrant une poche de fonderie, a reçu un coup de manivelle de grue sur le coude gauche. Docteur Bonte; repos de 10 jours, sans complication.

— M. Charles Delescrynière, 46 ans, journalier, rue du Pont-de-Neuville, blessé au genou droit par un brancard de brouette. Docteur Hourlier; 15 jours.

— M. Alfred Vrielynck, manœuvre, rue de Mascara, 3, en portant un sac de colze, s'est fait une entorse du pied gauche. Docteur Desbonnets; 15 jours.

— M. Cyrille Derruynck, 37 ans, apprêteur, rue Verte, 37, s'est fait une entorse du pied droit, à la suite d'une chute en portant une pièce de tissu. Docteur Bourgeois; 10 jours.

Un vol de lapins. — La nuit dernière, 6 lapins, d'une valeur totale de 18 francs, ont été dérobés dans la cour de M. Charles Patenôtre, marchand de légumes, rue Bouvet, maisons Hollebecque. Une enquête est ouverte par M. Niédérst, commissaire de police.

Il mendiait. — La gendarmerie a arrêté Noël Lesphiphier, 44 ans, homme de peine, sans domicile, né à Offekerque (P-de-C.) qui mendiait dans le quartier des Francs.

Ceux qui boivent trop. — Elie D..., 30 ans, tisserand, à Wattrelos, quartier du Touquet, est venu, en état d'ivresse, demander un renseignement à la police; il a été mis au violon par le sous-brigadier Rich.

— C'est au moins pour la soixantième fois que Delphine Allard, 62 ans, rue Solférino à Roubaix, est mise au violon pour ivresse. Elle est incorrigible.

Dette à payer. — J.-B. Vandenhaute, 21 ans, peigneur, né à Roubaix, demeurant rue des Bonnets, a été arrêté pour purger une peine de 8 jours de prison.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 9 janvier

Naissances. — Houssay Désiré, rue du Cimbale, 190. — Dubrulle Jeanne, rue Augereau. — Schlestokatte Louise, rue du Blanc-Seau, 225. — Leblanc Paul, rue de Gand, 309. — Duquesnoy Jean, rue de la Cloche, 14. — Herbé Pauline, rue du Souvenir.

Mariage. — Lémaire Henri, fabricant, et Barrois Jeanne, 4, profession.

Décès. — Castelin Jeanne, 3 mois, rue d'Elbeuf, 38. — Leman Adèle, 69 ans, rue Fidèle-Leboucq, 4. — Dulay Albert, 8 ans, rue de Neuville, 8. — Lelen Alfred, 3 ans, rue des Flamgrès, 24. — Mullier Céline, 80 ans, rue de la Croix-Rouge, 5. — Parvacque Hermance, 66 ans, rue Delobel, 12. — Verbeke Pierre, 79 ans, rue d'Havré, 3. — Bulticeau Clémence, 27 ans, rue d'Armentières, 98.

AUX DEUX REMARDS
Voir en dernière page l'annonce

BALLUIN. — Du 9 janvier. — Naissance. — Pinavet Marie-Louise, rue de la Montagne.

RONCQ

Deux poids. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs se sont introduits dans la maison de M. Louis Dujardin, jardinier, sentier des Morts. Les cambrioleurs ont pénétré à l'intérieur de la maison en fracturant les volets. Ils ont ensuite forcé la serrure d'un tiroir et se sont emparés d'une somme de 75 francs qui s'y trouvait.

— La veille, un vol avait été commis chez un ouvrier, M. Denève, demeurant rangée Cayenne. Les voleurs, profitant de l'absence de Mme Denève, se sont introduits dans sa maison, ont enlevé la planche formant le dessus de l'armoire et par ce moyen sont parvenus à ouvrir le tiroir. Ils se sont emparés d'une modique somme de 5 francs.

VÉRITABLES GRAINS de SANTÉ du Dr FRANCK
PURGATIFS — DÉPURATIFS — ANTIGLAIRIQUES

MOUVAUX

La « Jeune France ». — Les jeunes gens qui font partie de la « Jeune France » se sont réunis, mercredi soir, au patronage St-Joseph. M. Paquin, curé de la paroisse St-Germain, présidait, ayant à ses côtés M. Louis Lefebvre, président, M. J.-B. Duhamel, vice-président; M. Dufour, directeur du groupe, et les autres membres de la commission.

M. Louis Lefèvre, président de la Société, a pris le premier la parole, pour offrir à M. le Curé et au directeur du groupe les vœux formés par les membres de la Jeunesse Catholique.

« Nos sentiments envers vous, a-t-il dit en s'adressant à M. le Curé, vous les connaissez, ce sont des sentiments remplis d'affection et de vénération; et nous souhaitons que cette année 1908 soit pour l'Eglise que vous défendez si vaillamment et pour vous, l'année du triomphe. Depuis quelque temps, hélas ! les ruines s'accumulent de plus en plus au point de vue religieux; tout cela fait souffrir votre cœur de prêtre, mais n'enlève pas cette douce et forte espérance qui s'y trouve. Nous le savons d'autant plus que vous nous le disiez dernièrement, lorsque dans une de vos causeries toujours si goûtées vous nous montriez comme vous comptiez sur les « Jeunes » pour le salut de l'Eglise. De plus qui plus cette jeunesse Catholique paraît vous est sympathique, dites de votre confiance; dès maintenant, je tiens à vous dire, au nom de tous mes camarades, que vous pouvez compter sur notre entier dévouement pour l'organisation des fêtes qui auront lieu à l'occasion du Congrès Eucharistique du lundi de la Pentecôte.

S'adressant ensuite au directeur du groupe, M. Lefebvre lui exprime toute la reconnaissance des membres de la Jeunesse Catholique pour le dévouement dont il fait preuve sans cesse envers eux; ce dévouement a été reconnu, comme le prouve la sympathie dont il est entouré par les sociétaires. En terminant son beau discours, le président dit à ses camarades qu'il espérait bien que, cette année encore, la meilleure camaraderie régnerait parmi eux, et que chacun dans sa sphère travaillerait à faire le bien dans la plus grande mesure possible.

Après ce discours qui fut écouté avec tant d'attention, M. le Curé prit la parole pour remercier le président, et lui dire combien il était sensible à ses bonnes paroles. Il félicita ensuite les jeunes gens pour la bonne volonté qu'ils apportent à se grouper et à former une armée capable de faire le bien. Nos ennemis cherchent à nous diviser; soyez de plus en plus unis, par la pratique de la même foi, par une bonne conduite et en vous soutenant mutuellement pour le bien.

M. Dufour, le dévoué directeur du groupe, termina la soirée par une petite causerie dans laquelle il recommanda aux membres de la société d'être de plus en plus des jeunes gens d'action et des conquérants d'âmes. Il faut que cette année, a-t-il dit, soit une année de vie très active et très ardente. « Pour cela, continua-t-il, soyez des jeunes gens unis dans la piété; soyez unis dans l'action; faites le bien autour de vous par l'action sociale, en vous unissant au secrétariat du peuple, en entrant dans la société de gymnastique où vous amènerez des camarades. Soyez enfin unis dans l'étude; il ne faut pas être des ignorants; il faut savoir parler; il faut même avoir de l'audace pour oser se montrer et parler. Mais pour faire connaître ainsi la vérité et répondre à tous ces blasphèmes qui ne reculent devant aucune insanité, il faut étudier; de là la nécessité du Cercle d'Etudes, auquel vous êtes tous invités à assister ».

Liste des conscrits. — Les jeunes gens de la commune qui se sont fait inscrire pour le service militaire sont au nombre de 60.

Accident du travail. — Au peignage de MM. Lorthiois frères, M. Cyrille Dekeyser, 24 ans, rue de Lille, 13, au Blanc-Four (Roncq), a eu les doigts pris entre deux tonneaux qu'il manipulait. Le médius droit a été légèrement écrasé à l'extrémité. Le docteur Decherf a prescrit 12 jours de repos.

MOUVAUX. — Décès. — Maurice Roussel, 2 mois, la Forgette.

Naissance. — Tanghe Emile, rue de Roubaix sous Bourdon.

EMMERIN

Vol. — Ces jours derniers, M. Rutillet, rue d'Emmerin, se rendait à Emmerin chez M. Wattelier pour réparer une machine à vapeur. Dans la poche de son veston qu'il déposa dans l'atelier où il travaille, se trouvait un chronomètre valant 20 francs.

Il dut s'absenter quelques instants et, à son retour, il constata la disparition de la montre.

A la suite de Pérquoi, le voleur, un sieur Marvelle, 27 ans, domestique chez M. Wattelier, a été arrêté.

Malgré les charges sérieuses qui pèsent sur lui, il n'a pas voulu se reconnaître coupable à M. Houzir, chargé de l'instruction. Il est écroué.

TEMPLEUVE

Sabotage. — M. J.-B. Carmen, buraliste au hameau de la Quête, s'était absenté quelques heures lundi, après 6 h. du soir.

En rentrant il s'aperçut qu'on avait volé le beurre qu'il avait battu. Il y a quelques jours on avait versé du pétrole dans sa farine.

Espérons que le coupable sera découvert.

HAZEBROUCK

LES BANDITS D'HAZEBROUCK

La femme Vandamme, née Elodie Debril, a été invitée à comparaître prochainement devant M. Boudry, juge d'instruction à Béthune, pour être entendue au sujet des méfaits reprochés à la fameuse bande Pollet.

DUNKERQUE

Une grave affaire

A DUNKERQUE

M. Desticker, juge d'instruction, poursuit activement son enquête sur la débâcle de la « Société Française d'Exploitations forestières et d'Importations ».

Hier après-midi, à quatre heures, M. Eugène H..., a été extrait de la prison et conduit à son domicile, rue de l'Abreuvoir, par M. Bret, commissaire. Il embrassa sa femme en pleurant et guida ensuite M. Desticker dans ses recherches. Le magistrat emporta, vers 7 heures, deux dossiers de lettres.

M. Eugène H... fut ensuite reconduit à la prison.

M. Jubault, chef du pilotage à Dunkerque, lieutenant de vaisseau en retraite, président de la Ligue des Droits de l'Homme, fait savoir par la voie de la presse qu'il donna sa démission d'administrateur le 7 mai 1907, et assure qu'il s'est rendu à Paris pour affaires personnelles et non pour protester contre l'arrestation de Bézard et Eugène H...

Les fonds déposés en banque — 1400 fr. — ont été saisis à la maison P..., à Dunkerque.

ARMENTIERES

Suicide. — Le journalier Armand Willemin, 35 ans, qui s'adonnait à la boisson et perdait la tête, résidant de nouveau du 4 au 5 courant, se rendit à son domicile, rue du Faubourg, et disparu depuis quelques jours.

Mlle Barbier a constaté également la disparition d'environ 200 francs de marchandises entamées dans une remise.

ORCHIES

Commencement d'incendie. — Dans la nuit de lundi à mardi, les quatre fils de M. Debergues, demeurant au pavé de Marchiennes, qui couchaient dans une chambre où il y avait eu du feu la journée précédente, ont été à demi asphyxiés.

M. Debergues, ne voyant pas descendre ses enfants, le matin, est allé dans leur chambre et les a trouvés inanimés.

Les quatre enfants sont aujourd'hui hors de danger.

FLINES-LEZ-RACHES

Le pied broyé. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, à l'une des fosses de la Compagnie des mines de Flines-lez-Raches, M. Charles Defrance, 25 ans, mécanicien, demeurant à Raches, a eu le pied droit broyé.

Il a été immédiatement transporté à l'Hôtel-Dieu de Douai, où il a subi l'amputation du pied.

Jeudi matin l'état de M. Defrance, qui est marié depuis peu, était satisfaisant.

VALENCIENNES

HORDAIN

Incendie d'une meule. — Une meule de paille appartenant à M. Emile Cauchy, débitant et cabaretier, située près de sa demeure, a été détruite par les flammes.

Les dégâts, couverts par une assurance, s'élèvent à 200 francs.

Les causes du sinistre sont inconnues.

CAMBRAI

HUMILLY

Trouvé mort dans un bois. — Julien Bouffiers, 24 ans, qui avait disparu depuis le 1er janvier, a été retrouvé mort dans un bosquet, entre Crèvecœur et Masnières.

Le pauvre garçon, qui était atteint d'une maladie nerveuse, ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales.

AVESNES

CLAGEON

Contre la rage. — Un cas de rage ayant été constaté dans la commune, le maire de Clageon vient de prendre un arrêté aux termes duquel à dater du 8 janvier et jusqu'à nouvel ordre, les chiens ne pourront plus circuler que tenus en laisse ou muselés.

Exception est faite pour les chiens de chasse, bergers ou de bouviers quand ils seront employés à l'usage auquel ils sont destinés et sous la surveillance directe de leur maître

DÉPÊCHES DE LA NUIT

NOUVELLES MILITAIRES

Sont inscrits au tableau d'avancement :

Infanterie. — Pour le grade de colonel : n° 32, M. Tocamne, lieut.-col. au 127e ; 33, M. Comte, l